



Les Officiales

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des Commissaires de Justice et SVV n°180

La réunion de négociation de la CPPNI s'est déroulée le 14 mai 2024. Deux points étaient à l'ordre du jour, l'intervention de Malakoff Humanis sur le DES (degré élevé de solidarité) et les salaires minima conventionnels.

- La négociation des salaires minima dure depuis plusieurs mois et le collègue employeur continue à ne pas entendre les revendications de l'intersyndicale. Nous demandons une revalorisation de la valeur du point pour l'ensemble de la grille.
- Le patronat propose de modifier 5 coefficients de la grille de classification avec une valeur de point à 8,50 € et :
 - Passer le coefficient 205, 208 et 211 à 214 → + **7,44€**
 - Passer le coefficient 207 à 215 → + **15,63€**
 - Passer le coefficient 215 à 219 → + **11,55€**

L'intersyndicale demande une valeur de point à 8.24 € et le point complémentaire à 8,19 € et le recadrage des coefficients :

➤ Passer de 214 à 221	1 821,04 €	Passer de 302 à 318	2 604,42€
➤ Passer de 215 à 223	1 837,42 €	Passer de 315 à 331	2 710,89€
➤ Passer de 219 à 231	1 891,89 €	Passer de 317 à 333	2 727,27€
➤ Passer de 223 à 239	1 957,41€	Passer de 331 à 347	2 841,93€
➤ Passer de 230 à 246	2 014,74€	Passer de 345 à 361	2 956,59€
➤ Passer de 231 à 247	2 022,93€	Passer de 360 à 376	3 079,44€
➤ Passer de 240 à 256	2 096,64€	Passer de 365 à 381	3 120,39€
➤ Passer de 246 à 262	2 145,78€	Passer de 393 à 409	3349,71€
➤ Passer de 250 à 266	2 178,54€	Passer de 403 à 419	3 431,61€
➤ Passer de 258 à 274	2 244,06€	Passer de 441 à 457	3 742,83€
➤ Passer de 270 à 286	2 342,34€	Passer de 460 à 476	3 898,44€
➤ Passer de 288 à 304	2 489,76€	Passer de 470 à 486	3 980,34€
		Passer de 542 à 558	4 570,02€

Le collège employeurs refuse de modifier tous les coefficients de la grille, l'intersyndicale propose donc de revaloriser la valeur du point à 8,89€ pour tous les coefficients et de démarrer le premier coefficient à 221.

Le collège patronal doit faire une contreproposition aux organisations syndicales avant la prochaine CPPNI du 19 juin.

La CGT indique que les négociations ne peuvent s'éterniser et que s'il n'y a pas d'avancées significatives sur les minima conventionnels, la CGT prendra ses responsabilités quitte à boycotter les autres sujets.

A suivre.....



Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit de flasher le QR-Code à gauche ou d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Commissaires de Justice et SVV »



Fédération CGT des Sociétés d'Etudes